

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
8 mars 2011

Séance du 14 mars à 20 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Syndicat  
pour  
l'Aménagement  
du Bois Français  
(SABF).

Présents : S. ALMODOVAR, A. ANDREYON, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BAUDAIN, JC BECQUAERT, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, C. BOULLIER, F. BROTTE, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, V. CARTIER, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, M. COUVERT, I. CURT, P. DAUPHIN, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, JM DOLLE, B. DRECCQ, J. DUBUS, JP DURAND, C. DURET, C. ENGRAND, H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, P. GAILLARD, R. GAUTHERON, J. GERBAUX, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n°7 inclus), F. GLAREY, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMENT, B. JAY, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD (jusqu'à la délibération n°3 inclus), P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, C. MALIA, P. MANJARRES, JM MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, P. MORAND, M. MORINI, J. MOUSIN, B. MURIENNE, JC. NINET, MC. PARADE, C. PERNIN, V. PETEX, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, J. REBUFFET, P. ROBERT, L. ROUSSET, JL ROUX, A. RUCHE, C. SAURY, C. SCHEMEIL, B. SORREL, A M SPALANZANI, F. STEFANI, P. TERNAUX, M. TERUEL, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TROCMET, G. TROUX, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI (jusqu'à la délibération n°2 inclus), G. ZANCHIN, C. ZAS.

Présents : 114  
Pouvoirs : 16  
Votants : 130  
Vote pour : 130  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés: G. AMBLARD, V. BERLANDIS, A. BLANC (pouvoir à R.COHARD), B. BOESSO (pouvoir à C.MONTEIL), P. BOISSELIER (pouvoir à A.MONNOT), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à G.COHARD), JM. BOUCLANS (pouvoir à C.BENONE), A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, H. CERET, M.L. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ, B. COLLIGNON, A. DUHAMEL, L. FERRADOU (pouvoir à C.ANGLADE), J. GAMELIN, V. GAY, G. GIRAUD (pouvoir à P.LEVASSEUR) , M. GRAMBIN, A. GUILLUY, L. JANET, P. JANOLIN (pouvoir à D.CHARBONNEL), P. JEAN, JC. JOLLY, H. LECUYER, O. LEROUX, C. LETOUBLON, J. MARSEILLE, R. MARTY (pouvoir A B.MURIENNE), MJ. MASSUCCO (pouvoir à P.DAUPHIN), F. PAGES (pouvoir à B.SORREL), C. PERRIN, L. PERROD, S. PLAWESKI, E. PORTSCH, C. ROCCA (pouvoir à C.DURET), A. ROLIN (pouvoir à P.BEGUERY), M. SAVIGNY, F. SERRANO, A. SERVANT (pouvoir à M.LAMBERT), P. SILVENTE, S. SPOHR, L. THERY, S. THILLY, P. THUET, Y. TOSOLINI (pouvoir à C.BICH), B. TRIFFE (pouvoir à JM.DOLLE) , C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT, J. VIRET, P. WEILL, J. ZAPPIA,

Transmis le : 29/03/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-200048166-20110316-18-D5

Madame J. DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes du Pays du Grésivaudan intervient en représentation substitution des 8 communes initialement adhérentes au Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) : Le Versoud, Saint Ismier, Montbonnot Saint Martin, Crolles, Biviers, Bernin, Saint Nazaire les Eymes et Villard-Bonnot. Le SABF a en charge la

réalisation, l'exploitation et l'animation de la base de loisirs et de plein air à la boucle du Bois français.

Le SABF propose une modification de ses statuts dans l'optique de tenir compte de la réalité contributive de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Ainsi, le nombre de représentants sera ramené de 9 à 3.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'adopter la modification des statuts du SABF.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

